



ACTIVITÉ SPORTIVE

BALL TRAP ET TIR À BALLE

FICHE ÉLABORÉE EN COLLABORATION
AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BALL TRAP ET TIR À BALLE

Avertissement : toutes les activités présentées dans cette « fiche fédération » doivent se pratiquer dans le respect des directives gouvernementales rappelées dans la « fiche de recommandations générales » figurant en introduction de ce guide. Ces deux fiches sont indissociables et leur lecture successive absolument nécessaire.

RYTHME DE REPRISE DES ACTIVITÉS ENVISAGÉ :

- A partir du 11 mai suivant le déconfinement territorial dans les clubs adhérents.

LES PUBLICS CONCERNÉS :

- Uniquement les licenciées FFBT : pas d'accueil d'initiation ni d'autres fédérations

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- Entraînements aux disciplines de la Fédération Française de Ball trap et tir à balle
 - Le Compak Sporting, Fosse Universelle et DTL
 - Le Tir aux Hélices et Sanglier Courant
 - Le Parcours de Chasse

**LES AMÉNAGEMENTS DE LA PRATIQUE IMPOSÉS PAR LE CONTEXTE SANITAIRE
(formes d'activités et/ou cadre de pratique) :**

- Pratique sur réservation uniquement.

Mesures à mettre en œuvre sur l'ensemble du site

- Affichage de panneaux d'information aux entrées des espaces d'activités expliquant les indications « de bonne conduite : éviter les contacts, respect des gestes barrières, rappel de la responsabilité de chacun ».
- Accès au stand réservé aux seuls licenciés FFBT, sans accompagnant, selon la procédure de planification mise en place par le club et uniquement sur la tranche horaire programmée afin de respecter les dispositions gouvernementales sur les rassemblements limités à 10 personnes maximum.
- Le personnel (y compris bénévoles) doit être identifiable (badge, brassard...) et porter masques et gants en permanence.
- Mise à disposition de tous de gel hydro-alcoolique.
- Nettoyage fréquent et désinfection des espaces communs et tout particulièrement des sanitaires.
- Organisation du parking pour respecter la distanciation.

BALL TRAP ET TIR À BALLE

Liberté

Égalité

Fraternité

La condamnation des espaces ne permettant pas le respect des distances.

- Mise en place de règles de circulation par des marquages au sol si besoin
- Les clubs houses sont fermés et notamment l'accès au bar. Les clubs peuvent prévoir uniquement de la vente alimentaire à emporter.
- Les vestiaires sont également fermés
- Les points de vente des consommables nécessaires à la pratique ne doivent être accessibles que par un seul client à la fois s'il est installé en intérieur et permettre de respecter la distanciation s'il est installé en extérieur.
- Les règlements par carte bancaire sont à privilégier ; en cas de règlement par espèces, prévoir l'appoint dans la mesure du possible.

Mesures à prendre par les pratiquants :

- Chaque tireur utilise son propre matériel de tir
- Le matériel de tir ou autre doit être porté par le tireur ou laissé dans le véhicule
- Le port du masque est fortement conseillé en dehors des zones de tir et peut-être rendu obligatoire par décision des dirigeants des clubs.
- Chaque participant qui a réservé ne peut arriver sur le parking plus de 15 mn avant son horaire et doit repartir immédiatement à l'issue de son entraînement.

Mesures sur les installations de tir :

- Pour le Compak Sporting, Fosse Universelle et DTL :
Les planches seront composées de 3 tireurs (pour 5 postes) laissant ainsi un espace supérieur à 4m² pour chaque tireur.
- Pour le Tir aux Hélices et Sanglier Courant :
Un seul poste de tir par installation donc un tireur à la fois avec matérialisation de la zone d'attente et des intervalles entre tireurs.
- Pour le Parcours de Chasse :
Tous les équipements (plateforme par exemple) qui ne permettent pas de respecter les distances entre les tireurs sont à proscrire.

Les planches seront composées de 3 tireurs maximum.

Les équipements de mise en route et d'arrêt des installations seront uniquement manipulés par le personnel ou collaborateurs bénévoles du club équipés de masques et gants qui auront également en charge le contrôle du respect des distances entre les tireurs. Ils sont régulièrement nettoyés et désinfectés.

Le club est en droit d'exclure toute personne ne respectant pas les consignes en vigueur et d'ajouter des consignes complémentaires plus restrictives.

Les stands ne pouvant mettre en œuvre ces mesures seront fermés jusqu'au retour à une pratique normale.

Dans le respect de ces données générales, des précisions complémentaires relevant de la responsabilité fédérale peuvent être disponibles sur le site internet de la fédération : www.ffbt.asso.fr